



PROCEDURES CACES

AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGINS

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 12. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

Référencé et enregistré sur Datadock n° 0042744



PISTE Sécurité

NOS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION SONT LA POUR VOUS



Formations effectuées sur site ou dans les centres agréés

Désirant répondre à vos obligations du code du travail, votre organisme de formation **PISTE Sécurité** vous propose dans le cadre d'une procédure CACES et conduite en sécurité des engins de former vos collaborateurs aux 5 recommandations valables jusqu'au 31 décembre 2019:

→ R.372 Engins de chantier

→ R.377 Grue à tour

→ R.383 Grue mobile

→ R.386 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)

→ R.389 Chariot automoteur

❑ **A compter du 1^{er} janvier 2020, la CNAMTS met en place des nouvelles recommandations, à savoir 8 recommandations dont 2 nouvelles**

→ R.484 Pont roulant et R.485 Chariot Gerbeur soumis à CACES.

→ R.482 Engins de chantier

→ R.487 Grue à tour

→ R.483 Grue mobile

→ R.486 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)

→ R.489 Chariot automoteur

❖ **AIPR: Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.** Cette autorisation est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les recommandations suivantes **R.482, R.487, R.486 et R.490. Dès janvier 2020, cette formation AIPR sera intégrée dans les formations CACES.**

Article R.43.23-55 code du travail rend obligatoire les formations. Modalités précisées dans l'arrêté du 2 décembre 1998 (article 1)

Coffreur Bancheur Bâtiment
Maçon VRD
avec option CACES



Pour plus d'informations, merci de contacter
PISTE Sécurité
Tél: 06 60 11 81 90

www.piste-securite.com



« Former vos collaborateurs, vous y gagnez »